

DECISION N°DC 27/24

Attribution du contrat de maintenance de l'ascenseur de l'espace pédagogique du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la proposition commerciale remise par la société *CITI LIFT Groupe A2A*, sise 57 route d'Antony, 91320 Wissous,

Considérant l'obligation réglementaire pour le SIOM de faire entretenir l'ascenseur présent dans l'espace pédagogique,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer avec la société CITI LIFT Groupe A2A, 57 route d'Antony, 91320 Wissous, le contrat de maintenance de l'ascenseur de l'espace pédagogique du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

ARTICLE 2 :

La prestation comprend la maintenance de l'ascenseur, la réparation et le remplacement de matériel, l'intervention en urgence si nécessaire.

Le montant forfaitaire annuel pour la maintenance de l'ascenseur s'élève à 2332,84 € HT, soit 2799,41 € TTC.

ARTICLE 3 :

Le contrat est conclu à compter du 1^{er} juillet 2024, pour une durée de trois ans. Il est renouvelable par tacite reconduction une fois un an sauf préavis donné par lettre recommandée six mois avant l'expiration d'une de ces périodes. Il prendra fin au plus tard le 30 juin 2028.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le
Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture le : - affichée le :

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

| | |
|--|--|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Autres |
| Numéro de l'acte: | DC27_2024 |
| Date de la décision: | 2024-07-09 00:00:00+02 |
| Objet: | Attribution du contrat de maintenance de l'ascenseur de l'espace pédagogique du SIOM de la Vallée de Chevreuse |
| Classification matières/sous-matières: | 1.1 |
| Identifiant unique: | 091-200062321-20240709-DC27_2024-AU |

Fichier de vie de la transaction

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| nom de métier: 091-200062321-20240709-DC27_2024-AU-1-1_0.xml | text/xml | 931 |
| nom original: dc27_24.pdf | application/pdf | 187018 |
| nom de métier: 99_AU-091-200062321-20240709-DC27_2024-AU-1-1_1.pdf | application/pdf | 187018 |

Cycle Contenu dans l'archivage

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|------------------------------|--|
| Posté | 9 juillet 2024 à 15h09min42s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 9 juillet 2024 à 15h10min21s | l'enveloppe 1062598 est valide et passe en attente de transmission |
| Transmis | 9 juillet 2024 à 15h16min28s | |
| Acquittement reçu | 9 juillet 2024 à 15h20min37s | Reçu par le miat le 2024-07-09 |